

AVIS DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO AUX CLIENTS DE HYDRO ONE NETWORKS INC.

Hydro One Networks Inc. a déposé une demande d'augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité et de ses autres frais qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024.

Renseignez-vous. Donnez votre avis.

Hydro One Networks Inc. a déposé une requête auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario en vue d'obtenir une augmentation de ses tarifs de distribution d'électricité entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Si la demande est approuvée telle quelle, la facture mensuelle d'un client résidentiel type et d'un client de services généraux type d'Hydro One Networks Inc. serait modifiée de la manière suivante :

Client résidentiel (750 kWh)	0,85 \$
Client de services généraux dont la demande est inférieure à 50 kW	6,23 \$

Les autres clients, dont les entreprises, pourraient également être concernés.

La demande d'augmentation des tarifs repose sur un cadre d'établissement des tarifs incitatif personnalisé approuvé par la CEO pour la période 2023-2027, qui est lié à l'inflation et à d'autres facteurs visant à favoriser l'efficacité de la distribution.

Hydro One Networks Inc. a également demandé d'ajuster les soldes du compte 1588 – Compte d'écart de règlement de détail –Service et du compte 1589 –Compte d'écart de règlement de détail –Ajustement global. Hydro One Networks Inc. a demandé de disposer des soldes de ces comptes et d'autres comptes du groupe 1.

En outre, Hydro One Networks Inc. a demandé à modifier d'autres frais divers.

Il est important d'examiner la requête attentivement afin de déterminer si vous êtes concernés par ces changements.

LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO TIENDRA UNE AUDIENCE PUBLIQUE

La Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) tiendra une audience publique afin d'étudier la demande d'Hydro One Networks (Distribution). Nous déterminerons si l'entreprise a utilisé les modèles et les formules applicables exigés par la CEO et s'il y a lieu d'approuver les demandes d'Hydro One Networks (Distribution). Nous entendrons également les questions et arguments des personnes qui se sont inscrites pour participer (appelées « intervenants ») à l'audience de la CEO. À l'issue de cette audience, la CEO décidera du bien-fondé d'une augmentation des tarifs et, le cas échéant, du montant du changement tarifaire à venir.

La CEO est une agence publique indépendante et impartiale. Les décisions que nous prenons visent à servir au mieux l'intérêt public. Notre objectif est d'encourager le développement d'un secteur de l'énergie efficace et financièrement viable, afin d'offrir des services énergétiques fiables à un prix raisonnable.

RENSEIGNEZ-VOUS ET DONNEZ VOTRE AVIS

Vous avez le droit d'être informé au sujet de cette demande et de participer au processus.

- Vous pouvez consulter la demande d'Hydro One Networks (Distribution) sur le site Web de la CEO dès maintenant.
- Vous pouvez déposer une lettre de commentaires qui sera prise en compte au cours de l'audience.
- Vous pouvez participer à titre d'intervenant. En tant qu'intervenant, vous pouvez poser des questions sur la demande d'Hydro One Networks (Distribution) et présenter les raisons pour lesquelles la CEO devrait approuver la demande d'Hydro One Networks (Distribution). Inscrivez-vous avant le **28 septembre 2023**, faute de quoi l'audience aura lieu sans votre participation et vous ne recevrez plus d'avis dans le cadre de la présente affaire.
- Vous pourrez consulter la décision rendue par la CEO à l'issue de la procédure ainsi que les motifs de sa décision sur notre site Web.

La CEO envisage d'accorder, dans la présente affaire, une adjudication des frais conformément aux *Directives de pratique concernant l'adjudication des frais*, et uniquement en ce qui a trait à la demande déposée par d'Hydro One Networks (Distribution) concernant les ajustements proposés et la liquidation des soldes des comptes de report et d'écart (c.-à-d. compte 1588, compte 1589).

EN SAVOIR PLUS

Les tarifs proposés sont relatifs aux services d'Hydro One Networks (Distribution). Ils sont inscrits à la ligne « Livraison », l'un des éléments figurant sur votre facture d'électricité. Le numéro de référence pour ce dossier est **EB-2023-0030**. Pour obtenir de plus amples renseignements sur cette audience, sur les démarches à suivre pour déposer une lettre, participer en tant qu'intervenant ou pour consulter les documents relatifs à cette affaire, veuillez sélectionner le numéro de dossier **EB-2023-0030** dans la liste sur le site Web de la CEO : <https://www.oeb.ca/fr/participez/applications/requetes-tarifaires-en-cours>.

Pour toute question, vous pouvez également communiquer avec notre centre d'information du public au 1 877 632-2727.

FORMAT D'AUDIENCE

Il existe trois types d'audiences à la CEO : les audiences orales, les audiences écrites et les audiences électroniques. Hydro One Networks (Distribution) a demandé que la demande soit traitée sans audience. La Commission envisage de favoriser l'audience écrite dans cette affaire. Si vous avez une préférence en ce qui concerne le format de l'audience, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer vos raisons d'ici le **28 septembre 2023**.

PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si vous écrivez une lettre de commentaires, votre nom et le contenu de cette lettre seront ajoutés au dossier public et au site Web de la CEO. Toutefois, votre numéro de téléphone, votre adresse de domicile et votre adresse électronique ne seront pas rendus publics. Si vous représentez une entreprise, tous les renseignements de l'entreprise demeureront accessibles au public. Si vous participez à titre d'intervenant, tous vos renseignements seront rendus publics.

Cette audience sur les tarifs sera tenue en vertu de l'article 78 de la Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario, L.O. 1998, 1998, chap. 15 (annexe B).



Ontario
Energy
Board | Commission
de l'énergie
de l'Ontario